



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/10

Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETARE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRERY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/10 - ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE -
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE
LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

I - Contexte :

L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise est une association loi 1901
créée à Lyon en 1976.

Elle regroupe, aujourd'hui, quarante partenaires à vocation d'intérêt général, collectivités
territoriales, Etat, syndicats mixtes, chambres consulaires qui participent ensemble à
l'élaboration et la conduite des politiques urbaines locales.

L'Agence d'urbanisme a vocation à faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets
communs et la conception d'un urbanisme durable et porteur d'une meilleure qualité de
vie, économe des ressources et propice au développement économique et social.

L'Agence d'urbanisme a notamment pour missions :

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de
développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de
planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence
territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un
souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du
développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations
décentralisées liées aux stratégies urbaines.

II - Modalités de représentation :

L'Agence se compose de membres de droit, de membres adhérents et de membres
associés.

L'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, le Département du
Rhône, le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, le
Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), le

Pôle Métropolitain et l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes sont membres de droit.

La Ville de Lyon, en tant que collectivité adhérente, est amenée à siéger au sein du 3^{ème} collège de l'Assemblée générale de cette association qui regroupe les communes, les communautés de communes de l'agglomération lyonnaise, les syndicats mixtes (hors SCoT), les établissements publics spécialisés, les chambres consulaires et toutes les autres personnes morales de droit public qui contribuent, directement ou indirectement, à l'aménagement et au développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

En application de l'article 13 des statuts de l'association, la Ville de Lyon dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 121-3 ;

Vu les statuts de l'association adoptés le 7 juin 2019 ;

DELIBERE

Monsieur Raphaël MICHAUD est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET